

La Nation Française

Hebdomadaire d'information politique - Directeur : Frédéric Aimard - 23 décembre 2024 - 1,50 €

N° 115

Mayotte Mission impossible

Le président Macron s'est rendu les 19 et 20 décembre sur l'archipel dévasté par le cyclone Chido le 14 décembre. Il a été hué, notamment à Pamandzi, sur l'île de Petite-Terre, par des hommes et surtout des femmes réclamant de l'eau... et sa démission ! Cela l'a mis en colère et il s'est autorisé une réaction verbale « sans filtre » qui ne fait pas honneur à sa fonction.

Plus de la moitié des quelque 320 000 habitants recensés par l'Insee (ils sont probablement plus) sont des Comoriens sans papiers vivant dans les bidonvilles qui ont été détruits par le cyclone. Le nombre des victimes sera très difficile à établir. Le Président a décrété un deuil national le 23 décembre avec une minute de silence à 11 heures.

Il a promis une loi spéciale (comme cela a été le cas pour la reconstruction de Notre-Dame de Paris a-t-il précisé) afin de permettre une (re)construction que les lois ordinaires ne permettent pas. Il n'y a par exemple aucun assureur privé qui accepte de couvrir les dommages-ouvrage sur l'archipel alors qu'une telle assurance est obligatoire en France pour toute construction ou rénovation d'immeuble... De même le président a estimé que « l'état d'urgence » n'avait pas d'utilité en l'espèce et

que les autorités pouvaient se passer de l'autorisation d'un juge pour accéder aux domiciles des particuliers.

Bref, l'état de droit normal dans un département français est inapplicable à Mayotte si on veut avoir un début d'efficacité. Cela paraît une évidence mais il est bien tard pour s'en rendre compte.

Malgré des promesses d'aides et d'indemnisation très larges, le président envisage cependant 40 000 expulsions d'étrangers au cours de l'année prochaine (alors qu'en 2024 l'objectif était seulement de 20 000 et que les opérations « Wuam-

bushu », visant notamment à détruire les bidonvilles illégaux, n'avaient pas eu de résultats probants).

Rien que pour les infrastructures à (re)créer, certains évoquent le chiffre de 800 millions d'euros... Une somme qui devrait donc s'ajouter au prochain Budget de l'État. Le rêve de remplacer les bidonvilles par des HLM très sociales et construites aux normes anti-cyclones, ne risque pas de se concrétiser avant très longtemps. Et pour le reste, on fera ce qu'on pourra, qui sera forcément insuffisant.

Paul Chassard



SOMMAIRE

P. 1 : Mayotte : Mission impossible. P. 2 : Le mépris présidentiel. – Élections dans les chambres d'Agriculture. – Sans gouvernement, les ministres gouvernent. P. 4 : La démographie française. P. 6. Hommage à René de La Tour du Pin, un des fondateurs de la doctrine sociale de l'Église. P. 8 : Terrorisme en Allemagne. – Vu du Liban.

■ **Justice :** Dans l'affaire dite « des viols de Mazan » Dominique Pelicot, mari de la victime, a été condamné, le 19 décembre, à 20 ans de prison. Ses 50 complices ont tous écopé de peines allant de 3 à 15 ans de prison, généralement en dessous des réquisitions.

■ **Justice :** Dans le procès des 8 principaux complices de l'assassin de Samuel Paty, les deux amis du tueur ont été condamnés, le 20 décembre par la cour spéciale d'assises de Paris, à 16 ans de prison, le prêcheur islamiste, qui avait médiatisé les fausses accusations de la collégienne contre son professeur, a été condamné à 15 ans de prison, le père de la collégienne, qui avait également relayé les mensonges de sa fille, a été condamné à 13 ans de prison. Les autres accusés ont reçu des peines de 1 à 5 ans de prison. Des peines un peu supérieures aux réquisitions dont la faiblesse avait scandalisé les parties civiles. Les avocats des coupables avaient plaidé l'acquittement et envisagent de faire appel.

■ **Justice :** Nicolas Sarkozy a vu son pourvoi en cassation rejeté le 18 décembre dans l'affaire dite « des écoutes » : 3 ans d'emprisonnement dont 1 ferme sous bracelet électronique. Il a été jugé coupable d'avoir envisagé, au cours d'une conversation avec son avocat sur un téléphone souscrit sous un nom d'emprunt, de faire nommer un magistrat à Monaco pour obtenir de lui une information sur une procédure qui le visait. Tous les intéressés avaient démenti, en vain. L'ancien président a décidé de saisir la Cour européenne des droits de l'homme. Il sera par ailleurs jugé en jan-

Le mépris

Il est navrant, en ces temps où Noël est censé apporter une atmosphère paisible (« Paix aux hommes de bonne volonté ! ») et conviviale (fût-ce au détriment des dindes et des oies), de relever au plus haut degré de l'État des attitudes allant à l'opposé de l'empathie et de la responsabilité qu'on attend de nos dirigeants.

Diverses révélations et enquêtes dans la presse, ainsi que le souvenir de comportements antérieurs, ont mis en avant des paroles et des comportements allant bien au-delà du caractère « disruptif » que le président de la République s'attribue volontiers. Les uns et les autres ne peuvent guère alimenter l'espèce de regret manifesté par son épouse selon laquelle « les Français ne le méritent pas ». Certes, on peut constater avec *Le Monde* qu'il « entretient le flou sur ses convictions idéologiques », puisque, par exemple, il a aussi bien affirmé être « socialiste » que pas. Mais ce « double état permanent » va au-delà du domaine politique, naturellement familier du faux-semblant, du retournement et de l'inconsistant. Par le passé déjà, ont fleuri des expressions désagréables et inconvenantes, comme sur « les fainéants » et la fracture entre ceux « qui réussissent et [ceux] qui ne sont rien ».

Il y aurait eu aussi des réflexions sur des personnes bien précises, démenties par l'Élysée mais maintenues par *Le Monde*. Avec Gabriel Attal, cela aurait été « la cage aux folles », tandis que Lucie Castets et Marine Tondelier se-

raient « des cocottes ». À l'un de ses ministres de la Santé, Aurélien Rousseau, il aurait exposé que « le problème des urgences, c'est que c'est rempli de Mamadou ». Enfin, il y a les propos de Mayotte : non seulement il a considéré les manifestants comme « des gens du Rassemblement national [...] qui insultaient la France », mais il a lancé : « Il n'y a pas un endroit dans l'océan Indien où on aide autant les gens » et « *si c'était pas la France, vous seriez 10 000 fois plus dans la merde !* » La grossièreté s'ajoute ainsi au mépris.

Précy

Chambres d'Agriculture

On connaît désormais les listes de candidats aux prochaines élections aux chambres d'agriculture, organismes consulaires créés par une loi de 1924. Le scrutin s'étalera de la réception du matériel électoral, aux alentours des 14 et 15 janvier, jusqu'au 31 janvier à minuit. Il sera possible de voter par correspondance (« *le cachet de la poste faisant foi* ») ou par voie électronique. Il existe plusieurs collèges selon la situation professionnelle des électeurs : propriétaires exploitants, salariés, propriétaires, groupements professionnels et retraités. Quatre principales organisations d'exploitants se lancent dans la bataille.

Comme d'habitude, la FNSEA et les Jeunes agriculteurs (JA) font listes communes en privilégiant la cogestion avec les gouvernements issus du bloc central. Ces organisations

détiennent pour l'instant la grande majorité des chambres d'agriculture. Revendiquant son indépendance politique, la Coordination rurale (CR) en contrôle pour l'instant trois : le Lot-et-Garonne, la Vienne et la Haute-Vienne. Elle prône un syndicalisme agricole détaché des intérêts de l'industrie agroalimentaire. La Confédération paysanne enfin, marquée très à gauche, est en déclin par rapport à l'époque où elle était dirigée par le médiatique José Bavé.

Alors que le monde agricole est en crise depuis près d'un an et que l'on est toujours en attente du vote de la loi d'orientation agricole, ces élections revêtent une importance particulière. La Coordination rurale espère réussir une nouvelle percée et sa présidente, Véronique Le Floc'h, publie à cette occasion, le 2 janvier aux éditions du Plénitre, un livre d'entretien avec le philosophe Michel Onfray, intitulé *Entendez-vous dans nos campagnes*. Un ouvrage qui entend décrire « *comment un système broie notre agriculture* ».

Du côté des salariés, le syndicat émergeant depuis deux décennies, et arrivé en tête en nombre d'élus en 2019, est la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC-AGRI).

Jérôme Besnard

Sans gouvernement, les ministres gouvernent

La situation de la France apparaît aujourd'hui quelque peu ubuesque. Tout en haut, il y a un président de la République qui conti-

nue à beaucoup se déplacer en dehors de l'hexagone. Mais, délégitimé par son impopularité, son absence de majorité et les effets désastreux de la dissolution de juin, Emmanuel Macron apparaît en immense difficulté. Comme les Premiers ministres nommés par lui ne disposent ainsi que d'un faible poids, ils se trouvent en position de faiblesse vis-à-vis d'une Assemblée nationale dominée par les partis, d'autant que le premier d'entre eux, le Rassemblement national, est récusé par tous les autres. François Bayrou, qui risque de devenir le chef de gouvernement le moins longtemps en place de la Ve République, tente de bricoler un accord lui permettant de durer quelque temps. La « coalition des irresponsables » dénoncée par le président lors de la chute de Michel Barnier n'a pas changé et le président du MoDem semble condamné à répéter ce que son prédécesseur avait tenté.

Il faut aussi prendre en compte le fait que François Bayrou, outre ses évidentes ambitions personnelles, ne partage pas la vision du monde propagée par la macronie, autrement dit la « *start-up nation* » et la théorie du « *premier de cordée* ». Partisan de la méritocratie, de la justice sociale et du rôle des corps intermédiaires, il dispose d'une solide expérience politique et d'une volonté à toute épreuve, appuyée sur la certitude qu'il parviendra à ses fins, même s'il ne sait pas quand. Il a essayé de jouer une certaine autonomie : Emmanuel Macron lui demandait de ne dialoguer ni avec LFI ni avec le RN, mais il a commencé



PRIX MÉDICIS

Ma mère, cette inconnue

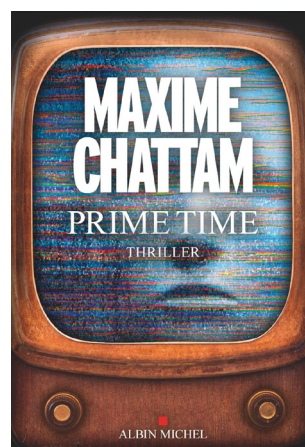
En 2022, Julia Deck découvre sa mère étendue dans la cuisine. Victime d'un AVC, Ann, 85 ans, est paralysée et ne parle presque plus. S'ensuit un parcours du combattant au sein d'une institution hospitalière dégradée, à la limite de l'inhumanité, et pour trouver un Ehpad convenable. Cette recherche se double d'une enquête : qui est vraiment Ann ? Cette anglaise ayant adopté la France est une femme férue de littérature qui s'est élevée socialement par l'étude mais elle cache aussi un lourd secret.

« Ann d'Angleterre », Julia Deck, Seuil, 256 p., 20 €.

THRILLER

Prise d'otages

Journal télévisé, 20 heures Le présentateur Paul Daki-Ferrand entre en scène, supervisé à l'oreillette par Charlène, sa cheffe d'édition. Soudain un homme masqué, à la voix déformée, surgit et



plaque un revolver sur sa tempe. Une prise d'otage débute, bientôt retransmise en direct par les télévisions et les réseaux sociaux du monde entier. Le gangster a bien préparé son coup : repérage des lieux et séquestration de la famille de « PDF ». GIGN et RAID, la mobilisation est générale mais contre toute attente, c'est Charlène qui est choisie pour négocier. Maxime Chattam saisit son lecteur jusqu'à la dernière ligne. Frissons garantis.

« Prime time », Maxime Chattam, Albin Michel, 560 p., 22,90 €.

PRIX DE LA VILLE DE PROVINS

De l'or en grains

Avoir des épices à sa table, quoi de plus normal aujourd'hui ? Mais, au Moyen Âge, ces précieuses graines étaient à l'origine de luttes de pouvoir et de profits considérables. L'historien Michel Balard montre comment leur commerce entre Orient et Occident a permis l'exploration de territoires ignorés et la découverte de nouvelles routes maritimes. Ces condiments ont contri-



Michel Balard

Histoire des épices au Moyen Âge



bué au développement de la cuisine, de la pharmacie et de même de la teinturerie.

« Histoire des épices au Moyen Âge », Michel Balard, Perrin, 480 p., 25 €.

REVUE

Pérou

Prendre de la hauteur. AR, le magazine du voyage, nous transporte au Pérou entre 2000 et 5000 mètres d'altitude. Le souffle coupé, nous découvrons des merveilles, entre autres Cusco, la ville inca, et le Machu Picchu. Autres sujets abordés : le Cantal authentique, l'hiver au Québec, les phares à Ouessant, la vallée de la Drôme...

« Pérou », AR magazine, n° 68, 7,50 €. En kiosque.



vier pour une accusation de financement par la Libye de sa campagne présidentielle de 2007, qui lui fait risquer 10 ans de prison.

■ **Dettes :** Après avoir dégradé la note de la dette française le 13 décembre, l'agence de notation Moody's, a baissé également, le 19 décembre, la note de sept banques françaises, jugées fortement exposées à la dette de l'État. L'Insee a estimé, le 20 décembre, que la dette publique française a atteint 3 303 milliards d'euros au troisième trimestre, soit 113,7 % du PIB. Selon l'agence Moody's, cette dette devrait atteindre 120 % du PIB d'ici 2027 avec un déficit public pouvant aller jusqu'à 7 % au lieu des 5 % voir des 3 % promis, sauf changement improbable de politique budgétaire. En 2025, Bercy a prévu d'emprunter 300 milliards d'euros et le coût de la dette sera d'environ 50 milliards d'euros.

■ **Budget :** La loi spéciale pour faire face à l'absence de budget a été votée définitivement le 18 décembre par un vote à l'unanimité du Sénat (après un vote à l'unanimité le 16 décembre à l'Assemblée nationale).

■ **Commerce :** Dix fabricants (Electrolux, Whirlpool-Indesit, Miele, Seb...) et deux distributeurs d'électroménager (Boulangier et Fnac-Darty) ont été condamnés le 19 décembre par l'Autorité de la concurrence à un total de 611 millions d'euros d'amende pour une entente sur les prix documentée entre 2007 et 2014 et visant à contrôler la concurrence par les distributeurs ne disposant pas de magasins physiques.

par recevoir tout de suite ce dernier, avant de l'écarter ensuite. Si le pouvoir ne se trouve plus au palais de l'Élysée, il n'est pas pour autant passé à l'hôtel de Matignon. En d'autres termes, on se rapproche d'une situation de blocage, qui risque d'intervenir tôt ou tard, avec la menace d'une nouvelle censure. Cela signifie que pourrait bien se poser la question de la démission du président de la République – à laquelle se prépare aussi bien Marine Le Pen que Jean-Luc Mélenchon. Si celle-ci ne se produit pas, on aura vraisemblablement dans six mois une nouvelle dissolution de l'Assemblée nationale.

Pour le moment, on se trouve dans une situation assez curieuse. Il y a d'abord le chef de l'État, qui essaie toujours de jouer sa partition, par exemple en s'adressant à la cellule interministérielle de crise pour « *transmettre au gouvernement et aux administrations les actions utiles à prendre* » en faveur de Mayotte. Si la Constitution ne dit rien au sujet des « *affaires courantes* » dont reste chargé le gouvernement démissionnaire, on constate que les ministres de Michel Barnier restent très actifs, comme l'ont montré les déplacements de Bruno Retailleau à Mayotte et de François-Noël Buffet à la Réunion. En fait, la France a deux Premiers ministres. Mais cela ne résout pas ces excès d'impôts qui financent la démesure de dépenses à l'origine de la dette.

Jean-Gabriel Delacour

Démographie

Une note publiée le 16 décembre par l'Institut national d'études démographiques permet de mesurer l'état de la population française, non seulement en elle-même, mais aussi par rapport aux autres pays européens. Certains estimeront les chiffres biaisés, voire truqués, tandis que d'autres observeront qu'on peut leur faire dire ce que l'on veut, tout l'art(ifice) se trouvant dans la présentation. Toutefois, ces données ont le mérite d'exister et, donc, de pouvoir aller plus loin dans le domaine des analyses et aussi de l'action, ce qui relève de la politique. D'autre part, elles valent toujours mieux que des slogans, pour ne rien dire des fake news ou des approximations.

En gros, ce rapport de conjoncture sur l'état des lieux en 2023-2024 montre un vieillissement accéléré de la population, un ralentissement de l'accroissement démographique, une augmentation de la mortalité infantile et une reprise des unions officielles (on ne parle plus de mariages, ceux-ci n'en représentant que la moitié, l'autre concernant les pacs); l'âge moyen au premier mariage continue de reculer, à 34 ans pour les femmes et 36 pour les hommes, alignant progressivement la France sur les tendances observées dans les pays d'Europe du sud et de l'ouest. En outre, la proportion de naissances hors mariage s'affiche comme la plus élevée d'Europe, à 65 %.

Au 1^{er} janvier, le pays comptait 68,4 millions d'habitants, enregistrant une augmentation de 230 000 personnes par rapport à l'an-

née précédente. Mais cette croissance se ralentit, car le solde naturel reste historiquement bas, avec 47 000 personnes, alors que le solde migratoire – 181 000 en 2023 – constitue le principal moteur de l'accroissement. En ce qui concerne la pyramide des âges, si la France reste l'un des pays les plus jeunes de l'Union européenne, son vieillissement s'accélère : les moins de 20 ans, soit 23 % de l'ensemble, se trouvent presque à égalité avec les plus de 65 ans, qui constituent 22 % du total. Par ailleurs, avec 678 000 enfants nés en 2023, soit une baisse de 6,6 % par rapport à 2022, l'indice conjoncturel de fécondité atteint son plus bas niveau depuis l'après-guerre, soit 1,64 enfant par femme pour la France hexagonale. Malgré cette baisse, la France demeure l'un des États les plus féconds d'Europe.

Le nombre des décès en 2023 s'élevait à 631 000, en forte diminution par rapport à 2022, mais toujours supérieur aux niveaux prépandémiques. Si l'espérance de vie continue de progresser, avec 80 ans pour les hommes et 85,7 ans pour les femmes, le pays enregistre un retard notable en matière de mortalité infantile, se situant au 23^e rang sur 27. La première cause de mortalité est le cancer, quoique ce soit plus faible en France que dans la plupart des nations de l'Union.

Enfin, le statut de migrant a été obtenu, en 2022, par 283 000 personnes, soit le plus haut niveau depuis 2000. 5^e de l'UE en termes de flux migratoires, le pays en devient le 21^e si on les rapporte à la taille de la population.

Jean Étèvenaux

■ **Bâtiment** : Selon le bilan annuel de la Fédération Française du Bâtiment (FFB) la baisse du nombre de logements neufs mis en chantier en 2024 a été de plus de 21 %. Une nouvelle baisse de plus de 14 % est prévue en 2025. 100 000 emplois directs sont menacés.

■ **Industrie** : On a appris le 20 décembre que la Fonderie de Bretagne à Caudan (Morbihan), ancienne filiale de Renault Group qui restait son principal client, ne sera pas reprise par Private Asset. 310 emplois et un outil industriel sont menacés à court terme malgré le soutien affiché de l'État. Le projet consistant à transformer les lignes de pièces automobiles en fabrique d'obus de mortier n'a eu aucun début de réalisation.

■ **Électricité** : Le 20 décembre, le réacteur EPR de Flamanville (dans la Manche) a été raccordé (après plus de 12 ans de retard) au réseau électrique national. Il devrait être pleinement opérationnel l'été prochain pour fournir, avec sa capacité de 1 600 mégawatts (MW) l'électricité nécessaire à quelque 2 millions de familles. Il a coûté plus de 13 milliards d'euros (19,1 milliards avec les frais financiers selon la Cour des comptes), au lieu des 3,3 milliards prévus en 2010. Six nouveaux réacteurs EPR doivent être construits en France d'ici 25 ans si un financement de 70 milliards d'euros au moins est trouvé et si l'électrification du parc automobile atteint ses objectifs pour le justifier.

■ **Travail** : L'institut Rexecode a publié le 19 décembre son étude annuelle sur la durée du travail dans l'Union européenne : « *Les salariés*

à temps complet en France travaillent 1 673 heures par an, soit moins que dans tous les autres pays européens exceptés la Finlande et, depuis cette année, la Suède. L'écart est d'environ trois semaines de travail avec l'Allemagne (1 790 heures), qui est à la moyenne européenne. » mais « *la durée effective du travail des travailleurs non-salariés (y compris indépendants) est en France parmi les plus élevées de l'UE avec 2 228 heures par an contre 2 157 en moyenne européenne.* »

■ **Chômage** : Le Premier ministre a fait publier le 20 décembre l'arrêté validant l'accord sur l'assurance-chômage signé par les principales organisations patronales et syndicales en novembre, qui va permettre à l'Unédic de fonctionner jusqu'en 2028 si le taux de chômage ne dérape pas.

■ **Cryptomonnaie** : Le parquet de la Juridiction interrégionale spécialisée (JIRS) de Paris et l'Autorité des marchés financiers (AMF) ont fait saisir, les 13 juin et 17 décembre 2024, 13 distributeurs de cryptomonnaie. Ces machines permettent de transformer des cryptomonnaies en argent liquide sans vérification suffisante de l'identité du client et moyennant des commissions prohibitives.

■ **Presse** : Le groupe CMI France du milliardaire tchèque Daniel Kretinsky n'a pas trouvé d'acheteur pour le magazine Marianne. Il a annoncé le 19 décembre que sa directrice Natacha Polony sera remplacée en mars par Frédéric Taddei.

■ **Édition** : L'autorité de la concurrence a validé, le

20 décembre, le rachat de la maison d'édition de bandes dessinées Delcourt par Editis, deuxième groupe d'édition français, propriété du groupe CMI du milliardaire tchèque Daniel Kretinsky.

■ **Gouvernement** : L'ancien ministre des Finances Bruno Le Maire a été recruté par ASML, géant néerlandais des semi-conducteurs.

■ **Covid** : Les travaux de l'IHU de Marseille, signés des professeurs Didier Raoult et Philippe Gautret et 16 autres auteurs, qui tendaient à prouver l'effet bénéfique de l'hydroxychloroquine contre le covid, publiés le 20 mars 2020 par International Journal of Antimicrobial Agents, ont été rétractés le 17 décembre 2024 par l'éditeur scientifique néerlandais Elsevier, se fondant sur le travail d'un expert impartial qui n'a cependant pas éteint toutes les polémiques. Les revues Science et Nature ont confirmé le bien-fondé de la rétractation.

■ **Transports** : À partir du 8 janvier les agents assermentés des exploitants de transports publics pourront vérifier les adresses des fraudeurs grâce à l'application « Stop fraude » qui croise les données de différentes administrations. Selon la RATP, les tickets non

payés sont à l'origine d'une perte de 171 millions par an.

■ **Délocalisations** : La conserverie de Quimper, dernière usine Saupiquet en France, a fermé ses portes le 20 décembre. Les 153 derniers salariés ont été licenciés dans le cadre d'un plan social. Les maquereaux sont désormais mis en boîtes en Espagne et au Maroc. L'Italien Bolton Food est propriétaire de la marque depuis 1999. Les ventes ont chuté de 25 % depuis 2020 sous la concurrence des marques distributeurs.

Arsène Saupiquet avait fondé son entreprise à Nantes en 1891. Il fut l'inventeur de la boîte de sardines métallique rectangulaire. Le groupe disposait, jusque dans les années 1960, de nombreuses usines sur la côte atlantique.

■ **Église** : Les 16 carmélites de Compiègne guilloténées en 1794, béatifiées en 1906, ont été canonisées par le pape François le 18 décembre.

■ **Disparitions** : Marie-Thérèse Ordonez, dite Maïté, célèbre animatrice d'une émission culinaire sur France 3 et Sud-Radio, est morte le 21 décembre à 86 ans. L'ancien grand patron Didier Pineau-Valencienne est mort le 19 décembre à 93 ans.

LA NATION FRANÇAISE

directeur de la publication : Frédéric Aimard.

Édité par Spfc-Acip,

60, rue de Fontenay. 92350 Le Plessis-Robinson
Siret 418 382 149 00015 Nanterre.

TVA intracommunautaire FR21418382149.

ISSN 2967-2988 - Imprimé par nos soins.

Abonnement 1 an : **30 euros** à l'ordre de **Spfc-Acip**.

Merci de signaler aussi par mail, votre réabonnement

Paiement par virement. Rib sur demande.

frederic.aimard@gmail.com

René de La Tour du Pin

(1834-1924)

Le 7 décembre dernier à Paris, à l'occasion du centenaire de sa mort (il est décédé le 4 décembre 1924), l'Institut d'histoire des monarchies et le Groupe d'action royaliste, avec le soutien de la *Nouvelle Revue universelle*, ont rendu un hommage à René de La Tour du Pin. Ancien officier devenu sociologue, ce disciple de Frédéric Le Play, est l'un des fondateurs du catholicisme social dont la pensée, aujourd'hui un peu oubliée, a pourtant marqué son époque et laissé un héritage, peu revendiqué il est vrai, mais pourtant bien visible et pas forcément là où on l'attendrait.

Né à Arrancy près de Laon (Aisne) le 1^{er} avril 1834, le marquis Charles-Humbert-René de La Tour du Pin-Chambly de La Charce est issu d'une vieille famille du Dauphiné, catholique et monarchiste. Entré en 1852, à l'âge de 18 ans, à Saint-Cyr, il participe à toutes les campagnes militaires du Second Empire : Algérie, Crimée, Italie, jusqu'à la Guerre de 1870 où il est fait prisonnier près de Metz. C'est au cours de sa détention qu'il fait la connaissance d'Albert de Mun, qui deviendra son compagnon de route mais avec qui les relations ne seront pas toujours sans désaccord.

Libéré en 1871, nommé aide de camp du Gouverneur militaire de Paris, il est confronté à la répression de la Commune qui lui fait prendre conscience de la question sociale. Désireux de « travailler à combler le

ressentiment qui sépare les classes sociales depuis le développement de la société industrielle », il adhère à l'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers fondée par Albert de Mun et Maurice Maignan.

En 1877, il est nommé attaché militaire auprès de l'ambassade de France à Vienne en Autriche-Hongrie. Cette affectation aura pour lui deux conséquences.

Tout d'abord il rencontre, comme plusieurs monarchistes français de son temps, le Comte de Chambord dans son exil à Frostdorf. Dans sa communication, l'historien Philippe Delorme est revenu sur cette rencontre ou plutôt cette série de rencontres qui a profondément marqué La Tour du Pin. En effet, le Prince s'intéresse depuis longtemps à la question sociale et a publié, en 1865, une *Lettre aux ouvriers* qui a manifestement influencé la pensée de La Tour du Pin. Celui-ci reconnaîtra d'ailleurs sa dette intellectuelle à l'égard du Comte de Chambord auquel il restera fidèle jusqu'à la mort de ce dernier en 1883. L'année précédente, en 1882, il est même impliqué dans le projet de coup d'État destiné à restaurer la monarchie mais qui restera sans lendemain. C'est peut-être cet échec qui le décide à quitter l'Armée tandis qu'il se rallie à Philippe d'Orléans, Comte de Paris qu'il rencontrera à Eu.

À l'occasion du centenaire de sa naissance en 1934, son ancienne secrétaire Élisabeth Bossan de Garagnol publie

Le colonel de La Tour du Pin d'après lui-même qui montre à quel point le visiteur de Frostdorf était littéralement subjugué par son hôte qui lui témoignait, en effet, bien des marques d'estime. Pourtant, dans son *Journal*, le Comte de Chambord ne mentionne jamais ses entretiens avec la Tour du Pin.

Ensuite, lors de son séjour austro-hongrois, René de La Tour du Pin rencontre les catholiques sociaux autrichiens qui ont créé une véritable école intellectuelle. Comme lui, il s'agit d'aristocrates tels le baron de Vogelsang, le comte de Blome, le baron de Kuefstein et les princes de Liechtenstein.

Après avoir quitté l'Armée, bien heureux de ne plus avoir à servir la République, René de la Tour du Pin se retire dans son village natal d'Arrancy dont il deviendra le maire. C'est à partir de ce moment-là qu'il peut entièrement se consacrer à l'édification de son œuvre politique et sociale notamment par la rédaction d'articles dans les journaux, l'Association catholique fondée par Albert de Mun, et le Réveil français dirigé par Fernand de Parseval.

La Tour du Pin n'est pas le premier ni le seul propagateur du catholicisme social mais il en est assurément le principal théoricien. Dans la vision qu'il en a, celui-ci se présente comme une troisième voie, hors du libéralisme et du socialisme, fondé sur l'enseignement social de l'Église et s'appuyant à la fois sur l'institution mo-

narchique et sur les corporations.

C'est à la compréhension de cette approche que s'est attaché Jean-Philippe Chauvin dans son intervention. Bien que s'inspirant des corporations, jurades et autres guildes de l'Ancien Régime, La Tour du Pin ne souhaite pas les restaurer en l'état. Il en envisage une autre forme, fondée sur la libre association de leurs membres, et sans intervention de l'État, ce qui distingue son corporatisme de celui qui sera mis en place par le régime de Vichy. La Tour du Pin, que l'on juge encore comme un penseur conservateur et même réactionnaire, est en fait un véritable défenseur de la classe ouvrière, voire un socialiste comme on le verra plus loin.

En 1891, alors même qu'il a clairement influencé l'encyclopédie *Rerum novarum* du Pape Léon XIII, il refuse, à la différence d'Albert de Mun, de suivre son appel au Ralliement à la République. L'année suivante, qui sera aussi celle de son mariage avec sa cousine Marie-Séraphine de La Tour du Pin-Montauban, il rencontre pour la première fois le jeune Charles Maurras, âgé alors seulement de 24 ans. Celui-ci est encore républicain et l'on peut légitimement penser que c'est La Tour du Pin, qui entretiendra avec son interlocuteur une correspondance ininterrompue jusqu'à sa mort, qui le convertira à la monarchie.

En 1899, l'Action française est fondée. La Tour du

Pin lui apporte son concours, notamment entre 1904 et 1906 à travers trois études données à la Revue grise. L'influence de l'ancien militaire sur la formation est indéniable au point de faire dire à Charles Maurras cette célèbre formule : « *Ce n'est pas La Tour du Pin qui est à l'Action française mais l'Action française qui est à La Tour du Pin* ».

Pour autant, Maurras n'hésite pas, comme Albert de Mun, à le taxer de socialiste, ce que l'intéressé réfute en ces termes : « *Si cela veut dire pénétré de la nécessité des plus profondes réformes sociales et particulièrement dévoué à l'émancipation d'un droit qui leur soit propre et le rétablissement d'un état de la propriété qui leur soit favorable... mais je ne voudrais pas pour cela compter dans l'école qui prétend substituer à l'organisation naturelle et historique de la société une organisation artificielle et contre-nature, dont la conception ne saurait se justifier que par sa déduction logique des principes de la Révolution* ».

Cette déclaration clairement contre-révolutionnaire n'empêche pas La Tour du Pin de figurer en bonne place dans le Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier de Jean Maitron ni d'être considéré par le journaliste Pierre Andreu comme le précurseur de l'autogestion.

On trouve aussi dans sa description du corporatisme l'usage fréquent du mot « participation » qui explique le propos tenu par l'ancien garde des Sceaux Edmond Michelet : « *S'il est un personnage que la Général de Gaulle connaît mieux que Marx, c'est peut-être le très ignoré aujourd'hui La Tour du Pin* ».



C'est en 1907 que paraît *Vers un ordre social chrétien – Jalons de route 1882-1907*, qui est le recueil de ses articles rédigés depuis son départ de l'Armée.

Quelle postérité a-t-il laissée ? C'est à cette question qu'a tenté de répondre Joël Broquet en situant la démarche de La Tour du Pin dans les nombreuses tentatives de dépassement du libéralisme et du socialisme à travers l'établissement d'un tiers parti. On peut ainsi s'interroger sur son rapport à la pensée de Pierre-Joseph Proudhon, d'autant que l'Action française a compté en son sein un Cercle Proudhon dirigé par Georges Valois et dont la particularité était d'éditer des Cahiers portant la signature de personnalités provenant de différents horizons politiques.

La question n'est plus celle de la place de la classe ouvrière mais du délitement de la société mettant à mal la cohésion nationale et remettant en cause la notion de bien collectif. À cet égard, le mouvement des Gilets jaunes, révolte des laborieux, a été significatif. Montrant les ressources morales dont le peuple dispose toujours, le mouvement a néanmoins échoué faute d'un encadrement, récusé par ses initiateurs, correspondant au rôle que La Tour du Pin souhaitait voir joué par les élites.

En 1914, René de La Tour du Pin quitte Arrancy occupé par les Allemands et se réfugie à Lausanne où il meurt le 4 décembre 1924 à l'âge de 90 ans. Pourquoi Lausanne ? Peut-être parce qu'y résidait régulièrement Edmond Bruwaert, ancien diplomate, fondateur, en 1922, de l'Académie d'éducation et d'études sociales dans le sillage du catholicisme social.

La Tour du Pin repose au cimetière d'Arrancy. Curieusement, l'Action française n'annoncera son décès que par un entrefilet.

La France de 2024 a effectivement bien changé mais comme l'a écrit le Comte de Paris dans son message de soutien à l'hommage ainsi rendu à René de la Tour du Pin : « *Sa claire vision des choses et des gens est ce qui manque le plus à nos hommes politiques d'aujourd'hui. Rappeler son engagement n'est donc pas faire seulement œuvre d'historien mais, selon sa propre formule, poser des jalons de route pour le présent et pour l'avenir* ».

Patrice Vermeulen

Président de l'Institut d'Histoire des monarchies

■ **Allemagne** : Après trois mois de négociations avec les syndicats, le constructeur automobile Volkswagen a annoncé le 21 décembre un plan d'économie de 4 milliards d'euros qui se traduira par la suppression de 35 000 emplois dans ses usines allemandes d'ici 2030.

■ **Salvador** : Le Salvador est revenu, le 18 décembre, sur la loi de 2021 qui donnait cours légal obligatoire au Bitcoin. En échange, le FMI accorde au Salvador un nouveau prêt de 1,4 milliard de dollars pour faire face à une dette publique de 85 % du PIB. C'est un échec pour le président Nayib Bukele qui a, par ailleurs, fait de son pays l'un des plus sûrs du monde grâce à une politique extrêmement répressive à l'égard des gangs et au terrible pénitencier de Tecoloca.

■ **Mozambique** : Le cyclone Chido qui a dévasté Mayotte a ensuite frappé le Mozambique qui a fait état d'un bilan de 75 morts.

■ **Danemark** : Arrêté au Groenland le 21 juillet par la police danoise à la demande de la justice japonaise qui exigeait son extradition, et maintenu en détention provisoire dans la prison de Nuuk, le défenseur américano-canadien des baleines Paul Watson, 74 ans, a été libéré le 17 décembre par la justice danoise. Il est rentré en France où il vit avec sa famille. Il a promis à ses partisans de reprendre la mer.

■ **Tchad** : Le pouvoir a libéré, le 20 décembre, 24 opposants du Parti socialiste sans frontières, dont le dirigeant, Yaya Dillo, avait été tué le 28 février par les forces de sécurité du régime dans l'attaque du siège de son parti.

Terrorisme en Allemagne

Un SUV BMW a foncé en zigzaguant sur 400 m dans le marché de Noël de Magdebourg (Saxe-Anhalt) vendredi soir 20 décembre. Le premier bilan est de 5 morts (dont un enfant de 9 ans) et 200 blessés. Le chauffeur a été immédiatement arrêté. Selon la police, il s'agit d'un cinquantenaire, exerçant comme médecin psychiatre, disposant, depuis 2006, du statut de réfugié politique en Allemagne. Il serait musulman chiite originaire de Al-Qatif, port-oasis à population chiite sur le Golfe persique en Arabie saoudite.

L'Arabie saoudite, qui persécute sporadiquement sa minorité chiite, aurait réclamé l'extradition du réfugié à plusieurs reprises. Celui-ci se présentait, sur les réseaux sociaux, entre autres prises de position pas toujours très cohérentes en apparence, pour un activiste antiwahabite proche, à cet égard, de l'extrême droite allemande, ce qui avait suscité plusieurs alertes aux autorités allemandes, notamment par l'Office des réfugiés.

Certains médias (y compris en France, comme France-Info) interprètent cette attitude ambiguë pour faire porter la responsabilité de l'attentat à l'idéologie du parti d'extrême droite AfD (dont les sondages prévoient une progression lors des élections législatives du 23 février prochain). Cela nous évite au moins la thèse du « déséquilibré », du « fou », voire du « loup solitaire »... et tous les vains efforts qui sont d'ordinaire tentés pour ne pas comprendre.

Frédéric Aimard

Vu du Liban

« On me demande régulièrement si je pense que la guerre sera finie d'ici Noël ? La plupart du temps, je ne réponds pas ou je lance une réponse automatique du style : " je suis sceptique ". Mais au fond, cette question me déprime. Qu'est-ce que ça veut dire fini ? Ça ne finira jamais. »

La conclusion, à la quarante-septième et dernière page, d'un témoignage du corédacteur en chef du quotidien francophone libanais publié début décembre dans la collection « tracts » aux éditions Gallimard, visait la guerre menée par Israël contre le Hezbollah. La mort de son dirigeant historique, Hassan Nasrallah, le 27 septembre, dans le bombardement de son quartier général dans la banlieue sud de Beyrouth, semblait augurer une guerre longue, interminable, une guerre sans fin.

Anthony Samrani avait déjà rendu son manuscrit avant qu'un cessez-le-feu n'intervienne le 24 novembre. Mais celui-ci aurait été insuffisant à le faire changer d'avis si dix jours plus tard le régime syrien n'avait succombé, à la surprise générale, et notamment des Libanais qui avaient vécu sous la coupe des généraux d'Assad père et fils depuis 1976 jusqu'à 2005, date du retrait de l'armée syrienne, mais encore au-delà. Jusqu'à son dernier jour, le système syrien aura, pendant près d'un demi-siècle, manipulé la vie politique libanaise, ne cessant de diviser pour régner. Le Hezbollah n'était pas son seul allié. Tous les partis peu ou prou étaient atteints, notamment les Chrétiens, partagés entre pro et anti-Syriens, nouant ou non

des alliances avec les députés d'Amal et du Hezbollah à l'Assemblée nationale. La présidence de la République revient constitutionnellement à un Chrétien (le Premier ministre doit être sunnite et le président de la Chambre chiite). Le dernier président du Liban, Michel Aoun, s'était fait élire avec le soutien des partis chiites. Depuis la fin de son mandat le 31 octobre 2022, il n'y a eu aucune élection. Le poste est resté vacant à ce jour.

Soudain, le 28 novembre, Nabih Berri, président de l'Assemblée, avait lancé une convocation de celle-ci pour le 9 janvier pour choisir un président. L'annonce intervenait après le cessez-le-feu mais avant la chute du régime Assad. Comment un courant pro-syrien pourrait-il se maintenir dans ces conditions ? Ni le beau-fils du sortant Michel Aoun, Gebran Bassil, ni l'affidé de Damas, Sleiman Franjeh. La candidature du commandant en chef de l'armée nationale libanaise, Joseph Aoun (sans lien de parenté avec Michel Aoun), est de plus en plus mise en avant. Le cessez-le-feu du 24 novembre lui conférerait d'ailleurs un rôle central dans la sécurité du sud-Liban face tant à Israël qu'au Hezbollah. Pour des raisons souvent opposées, tous les courants et les parrains extérieurs semblent avoir intérêt à réunir un consensus autour de lui. La France avait depuis longtemps marqué ses préférences. Sans avoir les moyens de peser directement sur les conflits en cours, elle joue un rôle utile de médiateur parallèlement au Qatar ou à l'Arabie saoudite pour en orienter l'issue la plus favorable.

Dominique Decherf